

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2232

Edition du
21 janvier 2019

DANS CE NUMÉRO

Au pays des freins (Jean-Daniel Delley)

Un outil de procédure parlementaire à l'usage toujours plus diversifié

Les ambiguïtés de l'initiative contre le mitage (Michel Rey)

Votation du 10 février: les bonnes intentions ne suffisent pas

Comprendre les nouveaux mouvements politiques (Johan Rochel)

Quel impact sur les partis, le système politique et en fin de compte la démocratie?

Economie: le ruissellement, théorie et pratique (Jean-Pierre Ghelfi)

Les politiques qui aggravent les inégalités sont un frein à la croissance de l'économie

Marcel Proust, la réfugiée et la mémoire (Jacques Guyaz)

A voir jusqu'au 27 janvier au TKM à Renens

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Au pays des freins

Un outil de procédure parlementaire à l'usage toujours plus diversifié

Jean-Daniel Delley - 09 janvier 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34275>

L'arbalète ou la vache pour symboliser la Suisse? La pédale de frein serait mieux à même que ces images désuètes de traduire une obsession typiquement helvétique.

Acceptée en 2001 par 85% des votants, le [frein à l'endettement](#) exige l'équilibre entre dépenses et recettes au terme d'un cycle conjoncturel: en période de bonne conjoncture, le budget doit présenter un excédent, alors qu'un déficit est toléré en cas de ralentissement économique. Cette règle relève apparemment du bon sens. Mais elle cache mal la démission du politique qui préfère se réfugier derrière un automatisme juridique plutôt que d'opérer des choix ([DP 1494](#)).

Cette obsession se porte maintenant sur ce qu'il est convenu d'appeler «*l'inflation réglementaire*»: plus d'une centaine d'interventions parlementaires déposées au cours des dernières années traitent du foisonnement législatif et du poids croissant de la bureaucratie. Dans un [rapport](#) de 2013, le Conseil fédéral estimait à environ 10 milliards de francs les coûts annuels de la réglementation dans une quinzaine de domaines d'activités de l'Etat. Une évaluation qui n'a guère de sens si on ne compare pas ces coûts à ceux

qu'entraînerait une absence de réglementation. La croissance des règles environnementales ne fait que répondre à celle des atteintes portées à notre cadre de vie. Simplifier, voire réduire les prescriptions dans ce domaine coûterait à terme des sommes à coup sûr bien supérieures aux économies réalisées.

Répondant à un [postulat Caroni](#), le [Conseil fédéral](#) examine les possibilités de contrer la croissance continue de la réglementation. Il évoque notamment la fixation d'un objectif budgétaire: les coûts des nouvelles réglementations durant la législature ne doivent pas dépasser un plafond. Ou l'adoption de chaque nouveau texte implique la suppression d'un texte en vigueur (*one in, one out*). Ou encore la détermination d'objectifs de réduction des normes existantes. Ces différentes approches ne prennent en compte que les coûts engendrés par les règles et négligent leur utilité. Mais une approche utilité/coût se révèle complexe. Si l'évaluation des coûts présente une grande difficulté méthodologique, celle de l'utilité est plus difficile encore, avec le risque de se limiter aux seules données quantifiables.

Le Conseil fédéral envisage également des règles de procédure. Ainsi de l'exigence

d'une majorité parlementaire qualifiée pour l'adoption d'une réglementation à coût particulièrement élevé. Ou un droit de veto du Parlement sur les ordonnances de l'exécutif, un droit par ailleurs préconisé par des [initiatives parlementaires](#). Ou encore une clause de limitation dans le temps (*sunset legislation*).

Le gouvernement conclut que ces modèles, simples et rigides ou différenciés et lourds et coûteux, ne sont pas adaptés à nos institutions et à notre processus de décision. Il préfère améliorer l'analyse d'impact déjà exigée pour toute nouvelle réglementation et réaliser des évaluations ciblées de lois importantes.

Le Conseil fédéral aurait pu souligner le caractère unilatéral de toutes ces propositions: il s'agit de soulager les entreprises pour «*préserver le potentiel de croissance et la compétitivité de l'économie*», comme le précise le postulat Caroni. Comme si l'action publique se limitait à cette seule dimension.

L'attrait du frein touche maintenant les dépenses de santé. Le PDC annonce une [initiative populaire](#) sur ce sujet. Et [Avenir Suisse](#), la boîte à idées libérale, imagine un frein aux dépenses sociales.

Toutes ces propositions de freinage proviennent de parlementaires de droite, cette droite qui détient la majorité aussi bien au Parlement qu'au gouvernement depuis les

débuts de la Suisse moderne et qui participe donc pleinement aux maux qu'elle dénonce. Qu'elle prenne donc ses responsabilités, qu'elle annonce franchement la

couleur et ose affronter le verdict populaire, plutôt que de se cacher derrière des automatismes procéduraux bien commodes pour évacuer le débat politique.

Les ambiguïtés de l'initiative contre le mitage

Votation du 10 février: les bonnes intentions ne suffisent pas

Michel Rey - 11 janvier 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34280>

«*Mieux répartir les zones à bâtir et favoriser les quartiers durables en Suisse pour stopper le mitage*», c'est ce que vise [l'initiative](#) soumise au vote du peuple et des cantons le 10 février prochain (voir aussi [DP 2141](#)).

L'initiative préconise une double stratégie: la promotion des quartiers durables par la Confédération, les cantons et les communes, ainsi que le blocage définitif de la surface totale des zones à bâtir, avec l'obligation d'une compensation impérative pour tout déclassement de terres agricoles (à l'image de ce qui vaut pour les forêts).

L'initiative s'attaque à une réalité. L'étalement urbain et son corollaire, le grignotage des terres agricoles, ne sont pas maîtrisés. Elle fait écho aux préoccupations de nombreux citoyens qui, dans un premier temps, semblent lui apporter leur soutien, comme l'attestent les [premiers sondages](#).

Mais à y regarder de plus près,

ces propositions se révèlent ambiguës lorsqu'il s'agit de leur mise en œuvre. Elles relèvent bien plus de professions de foi que de solutions sérieusement étudiées. On peut douter de leur efficacité et surtout s'inquiéter de leurs effets pervers.

Le dogme du quartier durable

Les principes généraux concernant la promotion des quartiers durables n'ont pas de portée pratique. Leur réalisation relève d'une volonté politique cantonale et communale. Et les réalisations sont déjà nombreuses en Suisse.

Plus inquiétante est l'idéologie qui sous-tend cette demande. Pour les initiants, les quartiers durables sont parés de tous les avantages d'un «*vivre ensemble*» de qualité: amélioration des échanges sociaux, proximité de l'habitat et du travail, effets positifs

pour la mobilité, la pollution de l'air. Pour être heureux, vivons «*groupés*».

Quant aux quartiers de villas, ils seraient porteurs de tous les inconvénients inverses. Le coprésident des Jeunes Verts l'a déclaré dans [24 Heures](#): «*Il faut en finir avec le modèle de la villa individuelle.*» Un discours dogmatique qui relève de la profession de foi. Or il existe encore une demande sociale pour la villa individuelle, surtout en milieu rural.

Les effets pervers du blocage des zones à bâtir

Le blocage des zones à bâtir et l'obligation de compensation en cas de déclassement de terres agricoles paraissent à première vue séduisants. Mais leur application s'avère complexe et source d'inégalités de traitement.

En cas de déclassement de terres agricoles, les initiants préconisent de régler les compensations dans le cadre

de la loi et des ordonnances. Ils présentent des réflexions qui laissent craindre de grandes difficultés pour évaluer les valeurs de rendement, pour délimiter les parcelles de compensation, selon leur situation géographique – dans la commune, le canton ou dans un autre canton.

Le mitage du territoire est une réalité. Il résulte d'un aménagement qui a accepté la délimitation et la dispersion de zones à bâtir souvent très vastes dans la quasi-totalité des communes suisses. La loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée en 2013 tente de maîtriser ce mitage en mettant la pression sur les cantons et surtout en contraignant les communes à collaborer entre elles pour réduire leurs surfaces à bâtir. Les efforts sont conséquents, même si on doit déplorer leur insuffisance. Cette réduction demandera encore du temps. La plupart des communes disposent encore de zones à bâtir trop importantes.

L'initiative va figer une situation favorable au mitage, avec des effets pervers. Pourquoi?

En demandant un gel indifférencié des zones à bâtir, elle accorde une prime aux mauvais élèves et pénalise les

bons élèves. Les cantons et les communes peu soucieux d'économiser leur sol disposent encore de surfaces à bâtir qui méritent un redimensionnement. Vouloir les figer, c'est leur octroyer des droits à bâtir potentiels qui seront tôt ou tard utilisés. Contrairement aux cantons et communes qui ont planifié leurs zones à bâtir avec retenue et qui risquent d'être corsetés dans leur développement. Avec des risques de hausse du prix des terrains, compte tenu de la pression sur le foncier.

C'est le cas de nombreux cantons urbains qui doivent pouvoir bénéficier de marges de manœuvre pour leur urbanisation. Croire que la densification peut, à elle seule, suffire pour accueillir des nouveaux habitants et emplois est un leurre. Ainsi [l'Union des villes suisses](#) considère l'initiative comme «*un instrument inadéquat pour la densification urbaine. Elle prive les villes de toute la flexibilité dont elles ont besoin pour réaliser une densification de haute qualité de l'espace urbain.*»

Le scepticisme des aménagistes

La position des organisations

professionnelles en charge de l'aménagement est révélatrice des ambiguïtés de l'initiative. La Fédération suisse des urbanistes ([FSU](#)) a renoncé à prendre position, consciente sans doute des limites de ce texte. [Espace Suisse](#) (anciennement Aspan) s'y oppose ouvertement. La [Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire](#) laisse la liberté de vote. Elle doute de l'efficacité des mesures proposées. Elle observe que «*le plafonnement des zones à bâtir risque d'orienter le développement urbain vers les communes rurales périphériques dont les zones à bâtir sont généralement trop grandes actuellement. Cela bloquerait les dézonages aujourd'hui nécessaires dans nombre d'entre elles.*»

L'initiative contre le mitage fait partie de ces propositions certes animées de bonnes intentions, mais dont la mise en œuvre s'avère pour le moins complexe et les effets contre-productifs. On doit regretter que leurs auteurs ne s'en soient guère préoccupés avant son lancement. Il s'agit de se faire connaître en occupant le terrain médiatique. Ou alors, pour les Jeunes Verts qui en ont été les principaux porteurs, de prendre leurs désirs pour la réalité.

Comprendre les nouveaux mouvements politiques

Quel impact sur les partis, le système politique et en fin de compte la démocratie?

Johan Rochel - 19 janvier 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34329>

Alors que les Gilets jaunes continuent de mobiliser l'attention du monde francophone et que la Suisse se prépare aux élections fédérales d'octobre, une question revient sans cesse: comment appréhender les «*nouveaux*» mouvements politiques non partisans? Qui sont-ils? Où vont-ils? Et, question subsidiaire: vont-ils remplacer les partis «*traditionnels*»?

Quatre thèses sous forme de questions-réponses afin d'y voir plus clair.

1. En quoi ces mouvements se distinguent-ils des partis?

Ces mouvements se veulent politiques, mais non partisans ou transpartisans (à cheval sur plusieurs partis). Pour les distinguer des partis, il faut mettre en lumière leur champ d'action, limité sous trois aspects (à choix ou cumulés):

- limité dans les thèmes traités;
- limité dans la durée d'existence;
- limité dans leurs outils institutionnels.

Le parti traditionnel ne connaît pas ces limites. Il ambitionne de se positionner sur tous les sujets de société, pour une durée illimitée et peut recourir à tous les outils institutionnels

(initiative, référendum, listes de candidats pour toute élection...)

En général, un mouvement ne couvre qu'un champ thématique limité. En Suisse, [foraus](#) s'occupe exclusivement de politique étrangère. Les organismes de réflexion politique comme [Avenir Suisse](#) ou [kontrapunkt](#) ont un champ thématique très large, mais ils sont limités dans leurs outils institutionnels (pas de liste de candidats). [Opération Libero](#) s'apparente à une organisation politique ayant une vaste ambition thématique (une Suisse ouverte et projetée vers l'avenir), mais refuse pour l'heure de lancer ses propres listes. Pour les élections fédérales de 2019, il se limitera à soutenir des candidats figurant sur des listes de différents partis. Le mouvement [Appel Citoyen](#) en Valais a lancé ses propres listes, mais il est limité au temps politique de la Constituante (4 ans). Il disparaîtra ensuite.

Deux points importants apparaissent au terme de cette première analyse. Le fait de présenter ou non des listes de candidats pour une élection constitue un critère clé pour définir un parti. La manière dont le mouvement est organisé à l'interne n'est pas pertinente pour le distinguer d'un parti.

2. Comment expliquer l'apparition de ces mouvements?

Ces mouvements politiques non partisans existent depuis longtemps, à l'exemple des syndicats ou des groupes de réflexion. Mais aujourd'hui, les outils technologiques à disposition facilitent la création, l'organisation et la conduite de ces mouvements. Ils permettent la coordination et la centralisation d'énergies auparavant éparses (identification et mise en réseau des personnes intéressées).

Dans une deuxième phase, ces outils rendent possible une action politique décentralisée, sans besoin logistique ou organisationnel démesuré. La mise à disposition «*gratuite*» (payée en données et confidentialité perdues) de ces outils va favoriser l'apparition de ces mouvements, parfois avec des ambitions thématiques ou temporelles extrêmement spécifiques. Nous ne sommes qu'au début de l'aventure des mouvements non-partisans.

3. Les partis sont-ils menacés par ces nouveaux mouvements?

Les nouveaux mouvements politiques non-partisans

n'entretiennent pas tous les mêmes rapports avec les partis traditionnels. Les uns, la majorité en Suisse, se voient comme un facteur d'enrichissement et de complémentarité; les autres, porteurs d'un discours «*dégagiste*», se posent en alternative aux partis qu'ils visent clairement à remplacer.

En mettant en cause l'existence même des partis, ces mouvements concurrents s'en prennent à l'exercice même de la démocratie. En effet les partis jouent un rôle central dans la structuration et l'organisation des opinions individuelles et leur mise en œuvre collective, tout comme dans la sélection des décideurs politiques.

Ce plaidoyer en faveur des partis ne signifie pas que leur manière de fonctionner ne puisse et ne doive évoluer. C'est précisément sous cet aspect que les nouveaux mouvements politiques amènent une contribution intéressante. Dans une logique de laboratoire politique, ils montrent par l'exemple que d'autres formes d'organisation sont possibles.

Là encore, les outils technologiques ne sont pas loin. Ils modifient

profondément les modes de fonctionnement internes:

- Ils permettent une consultation plus large et quasiment permanente, ce qui fait profondément évoluer la hiérarchie interne et les «*frontières extérieures*» des mouvements (les participants au mouvement sont bien plus nombreux que les membres formels).
- Ils facilitent la cocréation de contenus et d'idées, processus qui n'exige plus une présence physique et temporelle coordonnée entre les participants.
- Ils offrent de nouvelles manières de choisir et de sélectionner des candidats (primaire numérique, voir l'exemple d'Appel Citoyen).
- Ils permettent une communication multicanal et multipartite, dans une logique de dialogue et de transparence.

4. Et la démocratie dans tout ça?

Ces outils technologiques ont un impact sur la vie des

mouvements politiques et des partis. Plus que de simples «*moyens*», ils modifient l'exercice de la démocratie. Ils transforment en profondeur nos attentes de citoyens en matière de représentativité (sélection des candidats), de transparence (financement, mais plus généralement fonctionnement), ou encore de participation (dialogue avec et parmi les membres de ces mouvements/partis, dialogue entre citoyens et décideurs politiques). Les changements ainsi induits influencent peu à peu notre conception de la démocratie et notre perception de la légitimité en politique. Cette prise de conscience devrait nous amener à interroger les valeurs que nous promouvons à travers l'utilisation de ces outils dans les mouvements et partis. Dans une logique d'enrichissement et de complémentarité, ces changements peuvent contribuer à l'émergence d'une démocratie inclusive, vivante et attentive aux risques d'abus en tous genres. Mais l'ambivalence de ces outils cache aussi le risque d'une démocratie dévoyée, incapable de se projeter au-delà des querelles quotidiennes et prise au piège de ses craintes. A nous tous de choisir quel usage nous espérons.

Economie: le ruissellement, théorie et pratique

Les politiques qui aggravent les inégalités sont un frein à la croissance de l'économie

Jean-Pierre Ghelfi - 16 janvier 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34320>

L'économie capitaliste — y en a-t-il une autre aujourd'hui? — ne serait-elle qu'une histoire de ruissellement? Derrière cette question, il y a toute la problématique de la répartition des fruits de la croissance économique. Pour qui? Pour quoi faire?

Joseph Schumpeter l'avait formulée à peu près ainsi: le capitalisme n'a pas pour objectif de fournir davantage de bas de soie aux reines, mais de faire en sorte que les ouvrières puissent aussi en acquérir. La croissance ne devrait donc pas avoir pour but d'enrichir encore les plus riches. Elle devrait plutôt être répartie de telle manière que le plus grand nombre de personnes y trouvent leur part.

Les tenants du (néo)libéralisme recourent volontiers au concept de ruissellement. Leur idée est que la croissance doit être la préoccupation prioritaire, pour ne pas dire unique, le reste en découlant. Pour atteindre cet objectif, le fonctionnement de l'économie doit être régulé avec un minimum d'interventions des pouvoirs publics. Et l'Etat doit bien évidemment rester modeste et austère. D'où les principes de libéralisation, déréglementation, libre circulation des marchandises et des capitaux, diminution de l'imposition des entreprises et des hauts revenus. Libérée de

toutes ces contraintes, l'économie parviendrait à réaliser une croissance optimale.

De haut en bas

On pourrait en déduire qu'une répartition un tant soit peu équitable de la croissance n'est pas prioritaire pour les tenants de cette conception.

Détrompez-vous, disent-ils, mieux les entreprises se portent, plus elles investissent; plus les milieux aisés s'enrichissent, plus ils peuvent participer au financement de la création et/ou du développement d'entreprises. Ce processus favorise la création de postes de travail supplémentaires et permet d'offrir un emploi à toutes les personnes actives.

Le ruissellement, c'est cela: l'accumulation de richesses «*en haut*» profite aussi à celles et à ceux «*d'en bas*». Avec des nuances dans la formulation, c'est très exactement le discours que tiennent les partisans des réductions d'impôts en général, les Républicains qui ont approuvé le programme de baisses des impôts présenté par Donald Trump en particulier. Dans la foulée, les défenseurs du ruissellement rejettent les politiques redistributives (inclusives) qui sont, disent-ils, néfastes à la croissance.

Même si cette argumentation repose pour l'essentiel sur des bases théoriques, les politiques économiques de la plupart des pays occidentaux, mais pas seulement, se conforment, explicitement ou implicitement, depuis une trentaine d'années, à ce modèle.

Coup de grâce?

La réalité écrit cependant une tout autre histoire. Le primat du (néo)libéralisme, du libre-échange et de la mondialisation, qu'à peu près tous les pays ont désormais adopté, s'est traduit par un accroissement énorme des inégalités dans le monde et par une consommation hallucinante des ressources naturelles. L'évolution effective aurait dû entraîner une réfutation «*naturelle*» du ruissellement. Ce n'est pas (encore) le cas. La théorie a la vie dure. Les travaux d'auteurs aussi sérieux et reconnus que John Rawls ou Amartya Sen l'ont certes discréditée, sans pour autant parvenir à s'en débarrasser.

Le coup de grâce lui sera-t-il asséné par le Fonds monétaire international (FMI)? Cet organisme a souvent été critiqué, pour de bonnes raisons, dans certaines situations.

C'est pourtant l'une des rares organisations internationales qui souligne dans ses rapports

les inconvénients et les risques liés à l'augmentation des inégalités dans le monde. Un groupe de recherche au sein du FMI planche depuis plusieurs années sur cette problématique. Son ancien économiste en chef, [Olivier Blanchard](#), auteur récent d'un exposé sur l'obsession de la dette publique, n'y est probablement pas étranger.

L'un des participants aux travaux de ce groupe de recherche était de passage récemment à Fribourg ([DP 2226](#)). Les résultats qu'il a présentés sont fondés sur l'examen attentif de données statistiques dont le FMI dispose en abondance sur tous les pays et sur de longues périodes. Elles permettent des examens comparatifs des performances des différentes économies.

L'étude des données ne corrobore pas les idées (néo)libérales dominantes. L'ensemble de ces travaux sont réunis dans le livre [Confronting inequality: how societies can choose inclusive growth](#).

Les deux faces d'une même médaille

Les principales conclusions de ce groupe de recherche peuvent être formulées ainsi:

- La mondialisation de la finance et du commerce engendre des inégalités. Elle réduit le pouvoir de négociation des salariés et diminue la part salariale. Ces inégalités entraînent des coûts économiques, en particulier une croissance plus faible et moins soutenue. Elle se traduit aussi par une course au moins-disant fiscal qui réduit les recettes nécessaires pour financer les politiques sociales.
- A l'inverse, de moindres inégalités favorisent une croissance plus soutenue et plus durable. Ce qui signifie que les effets combinés, directs et indirects, des politiques redistributives favorisent en fait la croissance.

Dit autrement: de fortes

inégalités sont néfastes pour la croissance, et les réformes qui augmentent lesdites inégalités sont un frein à la croissance.

Le groupe de recherche a aussi examiné les effets possibles d'une meilleure intégration des genres dans le processus économique. Les travaux montrent notamment que les femmes apportent de nouvelles qualifications sur les places de travail, qui favorisent l'amélioration de la productivité. Une mixité réelle se traduit par des gains qui vont au-delà de l'augmentation des effectifs de personnel.

En résumé, de grandes inégalités et une croissance faible et fragile sont les deux faces d'une même médaille. C'est donc un pari dangereux de miser sur la croissance en supposant que l'équité se réalisera d'elle-même - remarque qui disqualifie la théorie du ruissellement. Sur la base des données disponibles, les politiques redistributives par le biais des impôts sont favorables à la croissance s'il en découle une plus grande équité.

Marcel Proust, la réfugiée et la mémoire

A voir jusqu'au 27 janvier au TKM à Renens

Jacques Guyaz - 13 janvier 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34298>

Marcel Proust n'écrivait pas pour le théâtre. Ce que nous voyons sur la scène du TKM

Théâtre Kléber-Méleau, à Renens près de Lausanne, n'est pas une adaptation, mais ce

sont les textes bruts de l'homme fragile qui écrivait dans son lit, mis en scène par

Jean Bellorini. Ses phrases entrent en résonance avec d'autres propos plus modernes, plus actuels, ceux d'une Vietnamiennne élevée dans les années 50 par une famille d'accueil dans le Berry.

Un instant met en scène quatre personnages. Deux sont devant nous, deux acteurs. Un homme, Camille de La Guillonnière, sobre, précis, le geste sûr, la diction claire, de l'aisance, du charme. Joue-t-il le personnage de Proust? Rien n'est moins sûr. Nous ne connaissons pas son nom. En tous cas, avec lui, les textes de Proust donnent l'impression d'être écrits, comme cela, pour être dits à haute voix. Hélène Patarot, joue cette réfugiée, arrivée en France toute petite pendant la guerre des Français en Indochine. Une formidable présence, lourde, lente, parfois drôle. Il faut l'avoir entendue nous donner des recettes de cuisine vietnamienne. Mais joue-t-elle vraiment ou son histoire est-elle vraie? On ne le

saura pas.

Le troisième personnage, c'est la mémoire. Elle flotte autour de leur récit d'enfance, la mère que l'on veut garder près de soi, celle qui est décédée à l'hôpital et dont on ne se souvient pas. Et puis il y a les grand-mères qui, elles aussi, finissent par mourir. La mémoire est cet étrange personnage qui rôde au-dessus de nos têtes, que l'on déforme, qui s'étire, que l'on croit fidèle, mais est-on vraiment sûr de ces souvenirs d'enfance? Et d'ailleurs la mémoire existe-t-elle vraiment ou n'est-elle qu'une invention perpétuelle?

Et puis le personnage principal de ce très beau spectacle, c'est le langage. D'abord la phrase de Proust, qui étend la langue française jusqu'à sa limite la plus extrême de finesse et de subtilité en frôlant le maniérisme sans y tomber. Avec ses subjonctifs, sa syntaxe parfaite, nous entendons une

langue presque morte, mais que nous comprenons parfaitement, qui nous renvoie à un monde disparu, sans écran, mais sans nostalgie non plus.

Il y a aussi la parole de la réfugiée, un français simple, élégant, sans fioritures et qui résiste parfaitement face à Proust, ce géant de la littérature que tout le monde connaît mais que (quasiment) personne ne lit. Les mots sont presque indépendants des personnages, ils existent en soi. Ils prennent leur envol et les comédiens doivent sans cesse les rattraper.

Le décor étonnant - des chaises, quelques bancs une pièce surélevée, en hauteur, irréaliste - pourrait figurer une maison de retraite, un hôpital psychiatrique, un jardin public, mais c'est sans importance. *Un instant* se joue jusqu'au 27 janvier. Il reste des places. Allez-y! C'est un des spectacles les plus étonnants de la saison.

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Genevoiserie au cube

Le Grand Conseil genevois a réussi le tour de force d'adopter simultanément deux révisions de la loi sur la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. L'une prévoit le passage à la primauté des cotisations, l'autre maintient la primauté des prestations.

La gauche lance le référendum contre la première, alors que la droite attaque la seconde. Ne reste plus au peuple qu'à accepter les deux textes pour couronner cette confusion. | Jean-Daniel Delley - 17.01.2019

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Au pays des freins

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a126>

<https://www.domainepublic.ch/articles/4475>

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Regulierung/Regulierungskosten/bericht-ueber-die-regulierungskosten.html

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20153421>

<https://www.parlament.ch/centers/eparl/curia/2015/20153421/Bericht%20BR%20F.pdf>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=44475>

https://www.cvp.ch/sites/default/files/Initiativtext_FR.pdf

<https://www.avenir-suisse.ch/fr/un-frein-aux-dependences-sociales/>

Les ambiguïtés de l'initiative contre le mitage

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis461.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/30250>

<https://www.zonebourse.com/TAMEDIA-AG-68736/actualite/Sondage-Tamedia-majorite-en-faveur-de-l-initiative-contre-le-mitage-27802805/>

<https://www.24heures.ch/suisse/faut-finir-modele-villa-individuelle/story/10915928>

https://uniondesvilles.ch/cmsfiles/181211__cp_initiative_contre_le_mitage_f.pdf

<http://f-s-u.ch/index.php?setLang=3>

https://www.espacesuisse.ch/sites/default/files/documents/EspaceSuisse_Zersiedlungsinitiative_0.pdf

https://www.sl-fp.ch/admin/data/files/asset/file_fr/269/sl-fp_position_initiative_contre_le_mitage.pdf?lm=1546523671

Comprendre les nouveaux mouvements politiques

<https://www.foraus.ch/fr/>

<https://www.avenir-suisse.ch/fr/>

<http://www.rat-kontrapunkt.ch/>

<https://www.operation-libero.ch/fr>

<https://appelcitoyen.ch/>

Economie: le ruissellement, théorie et pratique

https://www.aeaweb.org/aea/2019conference/program/pdf/14020_paper_etZgfbDr.pdf

<https://www.domainepublic.ch/articles/33966>

<https://cup.columbia.edu/book/confronting-inequality/9780231174695>

Marcel Proust, la réfugiée et la mémoire

<https://www.tkm.ch/representation/un-instant/>

Espresso